

ESMS HANDICAP ENFANCE : REALISER VOS COUPES SERAFIN 2025

Contexte

La période des coupes SERAFin PH est imminente. La grande majorité des ESMS accompagnant des enfants et des jeunes adultes sont concernés et doivent obligatoirement réaliser ce travail de remontée de données. L'enjeu est fondamental du point de vue tarifaire, car le renseignement de ces coupes conditionne la fiabilité des indicateurs qui vont composer le nouveau modèle tarifaire du secteur du handicap. L'objectif de cette formation est de permettre aux professionnels mobilisés pour la réalisation des coupes de bien comprendre la méthodologie de collecte et d'assurer un renseignement optimal des fiches.

Pour rappel, les établissements et services suivants sont concernés :

IME	Dispositif IME	ITEP	DITEP	IEM
EEAP	Instituts pour déficients visuels	Instituts pour déficients auditifs	Foyers d'hébergements pour enfants et adolescents handicapés	Etablissements d'accueil temporaire d'enfants handicapés
Institut d'éducation sensorielle pour sourds et aveugles	Centre d'accueil familial spécialisé	Etablissement expérimental pour enfance handicapée	Jardin d'enfants spécialisé	SESSAD

La période des coupes se divise en 2 temps :

Du 27 janvier au 16 mars 2025 : recueil des données d'activité au sein des ESMS PH du secteur enfance sur l'une des 6 périodes de 14 jours calendaires consécutifs proposées

Du 10 février au 25 avril 2025 : transmission, contrôle et validation des données d'activité de la coupe (période de recueil) par l'ESMS PH

Objectifs / Compétences visées

- Comprendre les enjeux du recueil des données
- Réaliser la collecte de données des coupes SERAFin PH
- S'approprier les données à renseigner

Contenu

Décryptage systématique des fiches de coupes SERAFin PH

Cette première partie est consacrée à l'analyse détaillée de chaque fiche de coupe. L'objectif est de vous fournir les clés nécessaires pour remplir chaque fiche avec précision.

Fiche 1 : Identification de l'établissement et caractéristiques générales / Fiche 2 : Caractéristiques des personnes accompagnées / Fiche 3 : Intensité des accompagnements / Fiche 4 : Transports et déplacements des professionnels

Temps d'échanges avec les participants sur leurs questions concrètes et opérationnelles

Cette partie de la formation permettra aux participants d'échanger directement sur leurs questions spécifiques et d'aborder les problèmes concrets rencontrés dans leur quotidien.

Collecte des questions sans réponse et remontée à l'ATIH

Les questions techniques et méthodologiques qui n'auront pas de réponse immédiate pendant la formation seront collectées et remontées aux pouvoirs publics. Les réponses apportées seront partagées avec l'ensemble des participants.

Conclusion et Ressources complémentaires

À la fin de la formation, un récapitulatif des points essentiels sera fait, et les participants auront accès à des ressources complémentaires pour approfondir leurs connaissances et gérer la collecte de données avec confiance.

JE M'INSCRIS

Date(s) & Lieu(x)

5 février 2025
11 février 2025
18 février 2025
19 février 2025

Classe virtuelle - 9h00 - 12h30

Durée

0.5 j - 3 heures -

Tarif(s)

180 € - Adhérent
220 € - Non-adhérent

Public

Tout salarié intervenant dans un établissement ou service du secteur handicap Enfance
Groupe minimum de 5 personnes et maximum de 40 personnes (constitution au besoin de sous-groupes)

Pré-requis

Aucun

Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et pratiques. Echanges avec et entre les participants. Support remis aux participants
Animation en visio-conférence via Teams ou Zoom. Disposer d'un ordinateur avec connexion audio et vidéo. Note sur l'assistance technique et lien de connexion transmis en amont. Assistance technique et pédagogique.

Modalités et méthodes d'évaluation

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation.

En cours de session, des temps de questions/réponses, puis en fin de session, un questionnaire (ou autre modalité), permettront d'évaluer les acquis.

En fin de formation, une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration. Un certificat de réalisation est délivré à l'issue de la formation.

Post formation, un questionnaire est adressé au prescripteur et aux stagiaires afin d'évaluer le bénéfice de la formation.

Intervenant.e

Ludovic MARIOTTI conseiller technique Autonomie, politiques du handicap, URIOPSS Occitanie, Maxime CHOMETON, conseiller technique gestion-tarifification, URIOPSS Grand-Est

Le contenu de la formation peut s'adapter en fonction des situations de handicap : merci de [nous contacter](#) au préalable